



GENECH

Canton de Cysoing

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

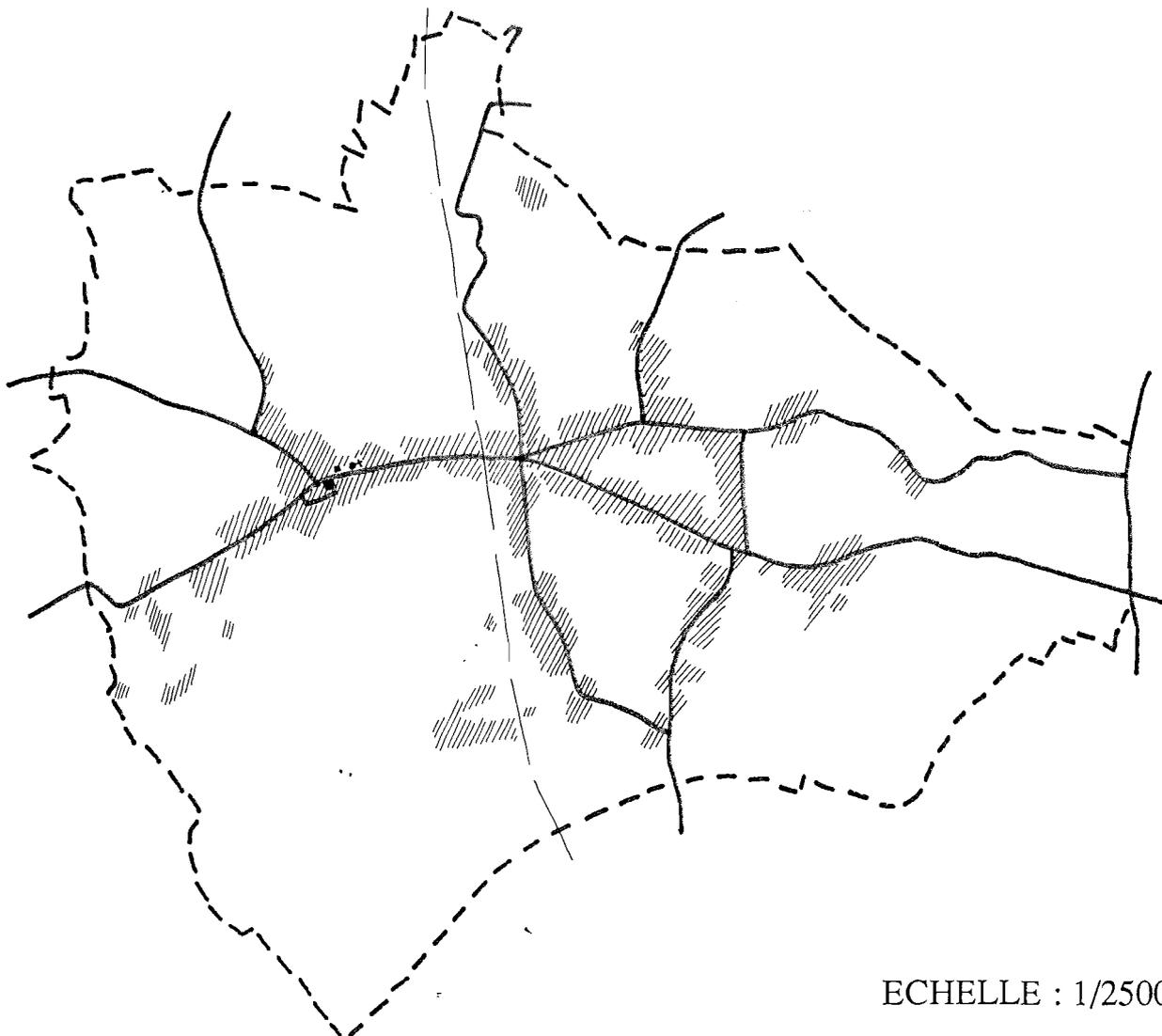
JUIN 1992



PRESENTATION

La commune de Genech est une commune péri-urbaine appartenant au bassin d'habitat de Lille.

L'attractivité que provoque son caractère rural est compensée par son éloignement relatif des grands pôles d'emploi. Aussi connaît-elle un accroissement de population régulier mais modeste qui la maintient dans les communes les moins densément peuplée du bassin versant de la Marque.



ECHELLE : 1/25000

Malgré la faible densité de sa population, son urbanisation est particulièrement étalée, les constructions récentes s'étant implantées le long des axes de circulation ancien selon deux modes :

- des constructions individuelles sur de vastes parcelles en remplissage des terrains agricoles laissés libres entre les fermes,
- la création de lotissements autour de voies en impasse accrochées sur les axes anciens.

Ce mode de croissance n'a pas permis de structurer l'urbanisation de façon forte mais a créé une sorte de vaste lotissement sur l'ensemble de la commune.

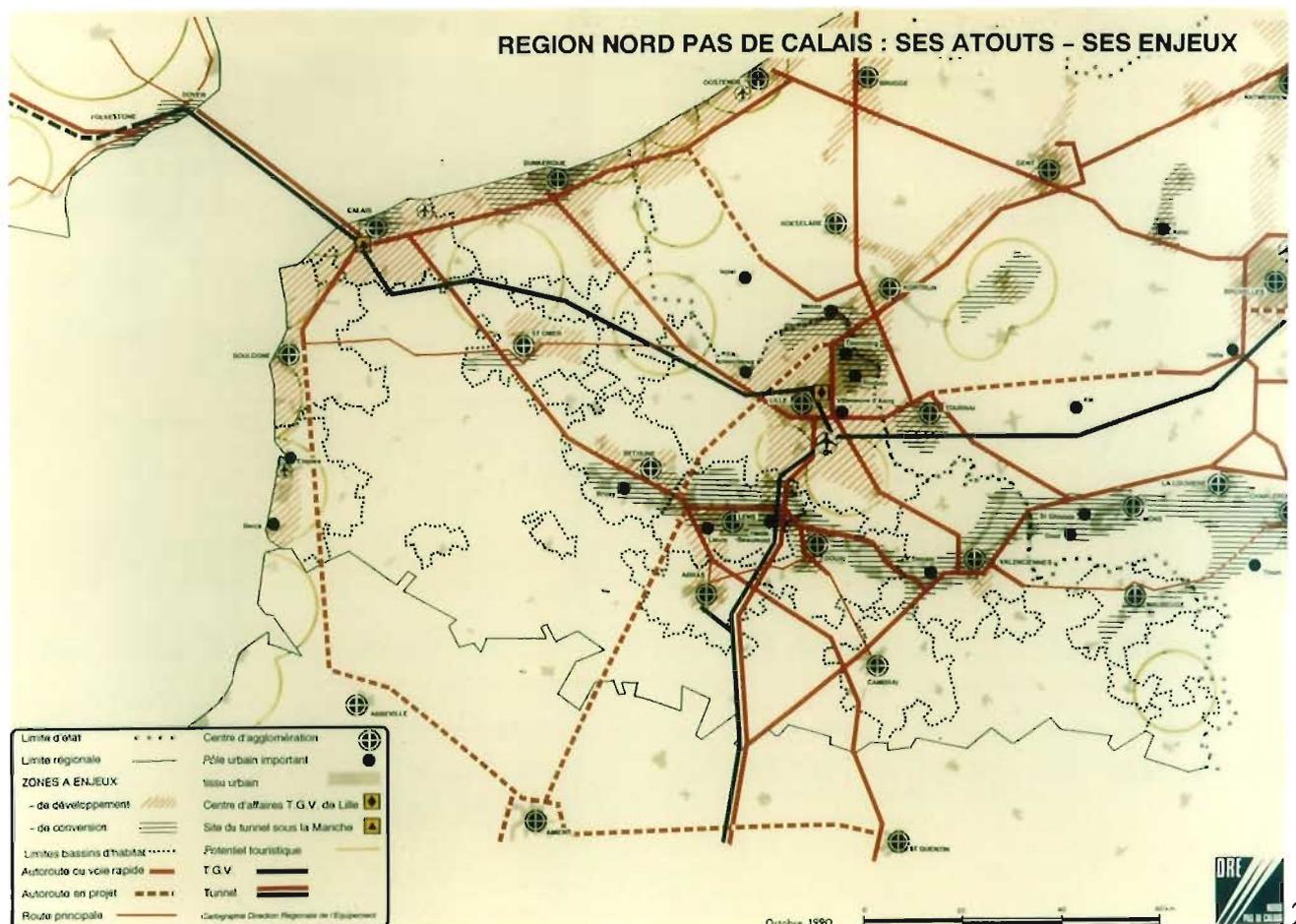
Aujourd'hui, la Municipalité a décidé de profiter de ses projets d'équipements publics pour structurer l'urbanisation à venir et renforcer le centre.

Afin de conforter cette politique, les espaces publics existants seront aménagés et de nouveaux espaces seront créés à l'issue d'une réflexion globale portant sur le paysage communal.

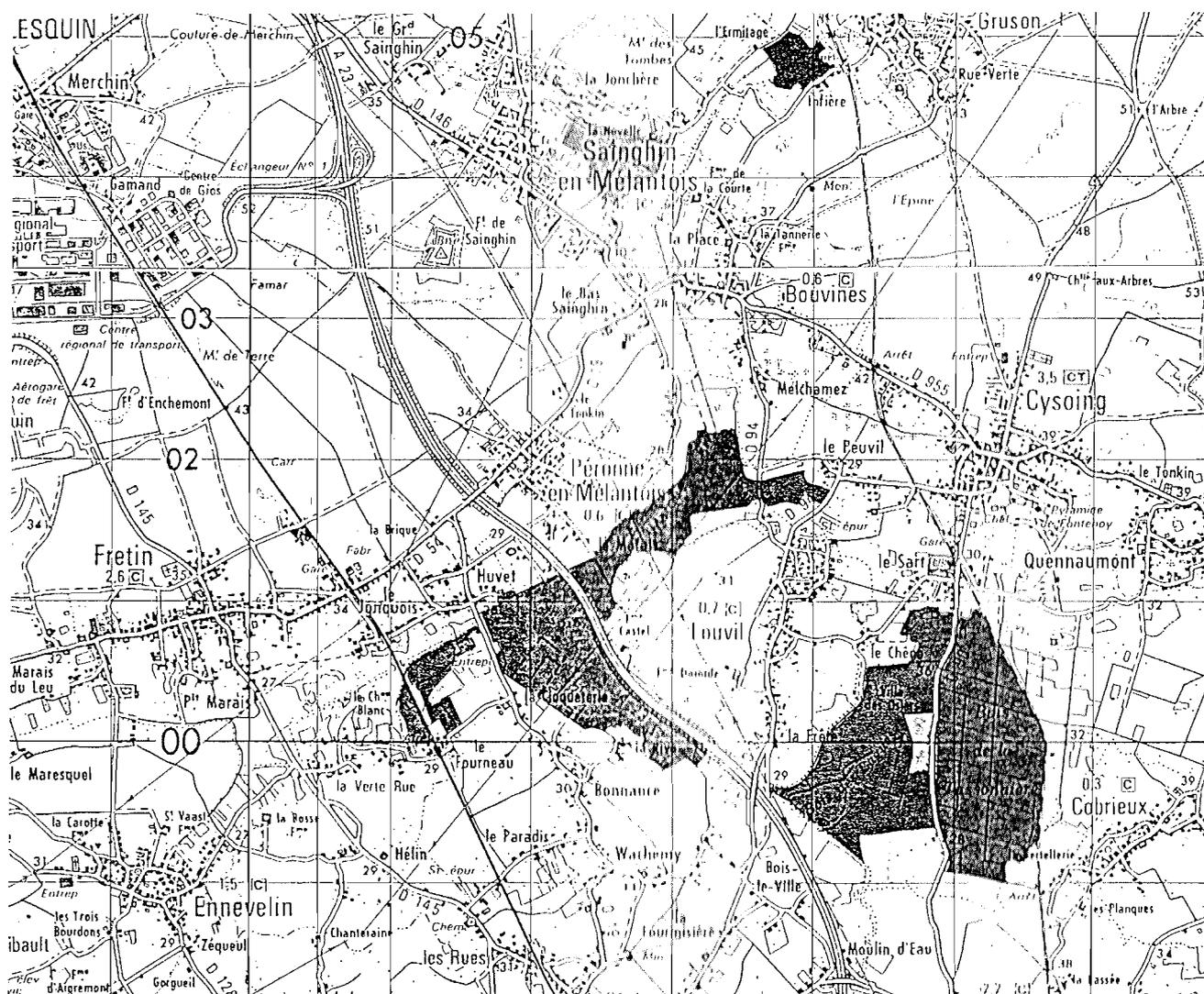
C'est dans cet esprit que la Municipalité entend mener une étude sur l'amélioration du cadre de vie de Genech.

Compte-tenu des documents réalisés récemment sur la commune, le présent dossier présentera un caractère succinct nécessitant de se référer :

- au "Plan de développement urbain" remis en janvier 1991 par la D.D.E.,
- du "Programme technique détaillé" relatif au projet de groupe scolaire maternel/primaire actuellement en cours d'étude,
- au rapport d'une journée de travail sur les espaces publics organisée par le Conseil Municipal le 1er Février 1992,
- à la charte paysagère de la Vallée de la Marque.



Par ailleurs, les études de la D.R.E. portant sur les enjeux régionaux ont retenu le bassin versant de la Marque comme site ayant un fort potentiel touristique et le Département a inscrit, au nord de Genech, le bois des Lagues et de Tassonnière en zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles.



LES ZONES DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Pour garder la maîtrise de son territoire, il est donc important pour la commune de savoir quel rôle elle entend jouer dans les projets départementaux et régionaux.

Aussi l'étude s'attachera-t-elle aussi à faire des propositions à moyen et à long terme permettant à la Municipalité de préparer des projets d'intérêt départemental et régional.

TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

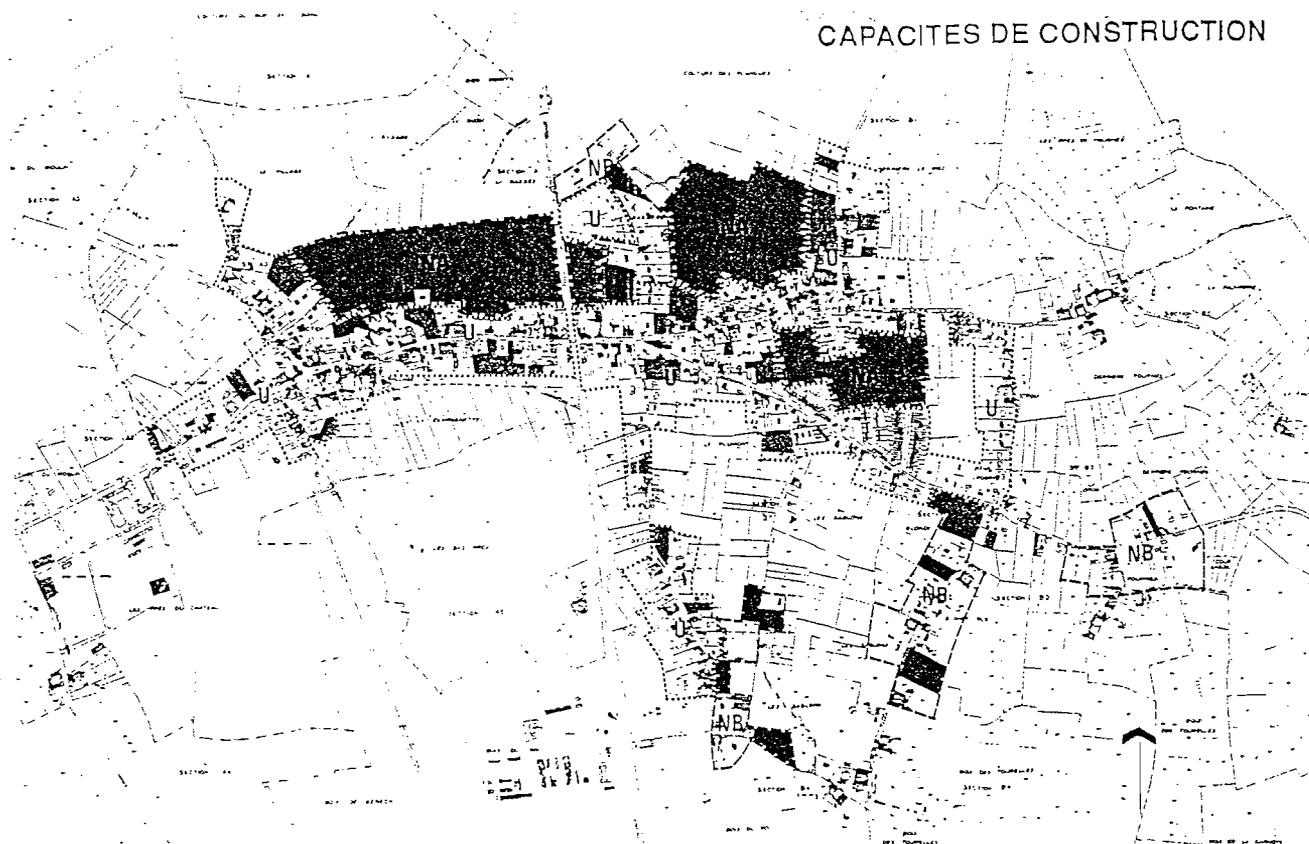
LA STRUCTURE URBAINE

La structure urbaine s'est constituée à partir des anciens chemins ruraux (liaisons avec Cysoing, Templeuve, Cobrieux, Nomain).

Les bois de Genech et du Chêne Corbeau au sud-ouest du territoire communal, ont, semble-t-il, créé une coupure provoquant un déséquilibre dans l'urbanisation entre l'est et l'ouest.

En conséquence, l'urbanisation à l'est s'est limitée aux abords de la départementale 90 bien que les principaux équipements publics soient implantés sur cet axe (mairie, église, salle des fêtes...).

Le Plan d'Occupation des sols prévoit donc de renforcer ce secteur grâce à une vaste zone à urbaniser au nord de la D. 90. C'est dans cette zone que la réalisation du groupe scolaire est prévue.



Le groupe scolaire devra jouer le rôle de restructuration et de renforcement du centre et d'articulation entre celui-ci et les nouvelles constructions ce qui suppose l'étude fine d'un certain nombre de liaisons :

- entre le groupe scolaire et le centre,
- entre le groupe scolaire et le nouveau quartier,
- entre le groupe scolaire et le pôle sportif,
- entre le centre et des zones de promenades et de loisirs restant à préciser.

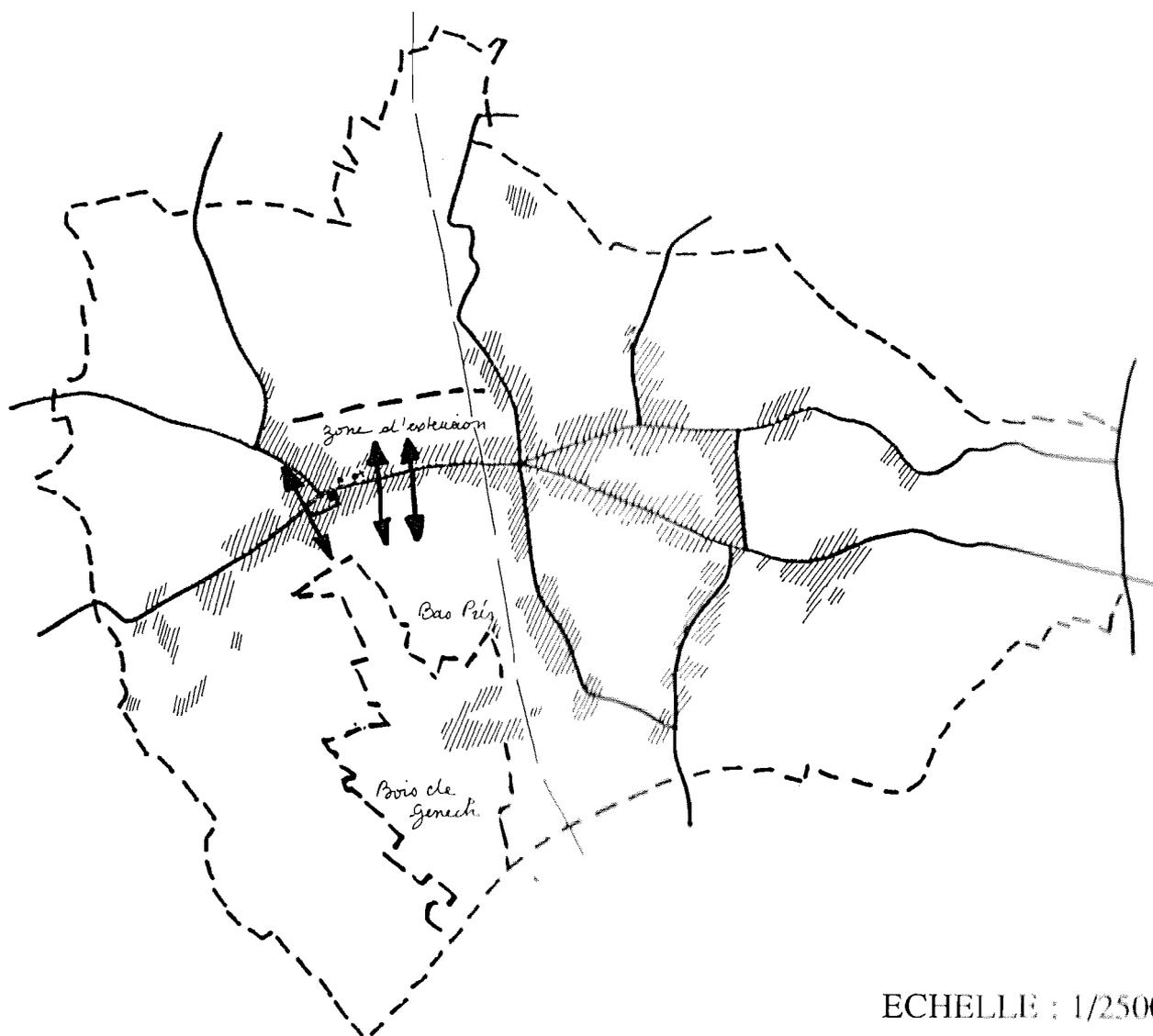
Les formes et les qualités de ces liaisons devront s'affirmer malgré le contexte difficile constitué par les arrières des parcelles du tissu existant.

Le projet proposera

- Un parti général de restructuration du centre indiquant les grandes options paysagères à prendre sur les espaces publics et les futures constructions (cahier de prescriptions s'adressant aux lotisseurs), types d'occupations des différents espaces, éventuellement propositions d'équipements...
- Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur les espaces publics du centre et les abords du groupe scolaire (Plantations, matériaux de sol, mobilier urbain, éclairage public ...),
- Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur l'ensemble de l'axe principal qui traverse la place de la mairie de manière à renforcer son importance, à ralentir les automobilistes et à établir une cohérence dans l'aménagement des espaces centraux.

LES ESPACES DE PROMENADES

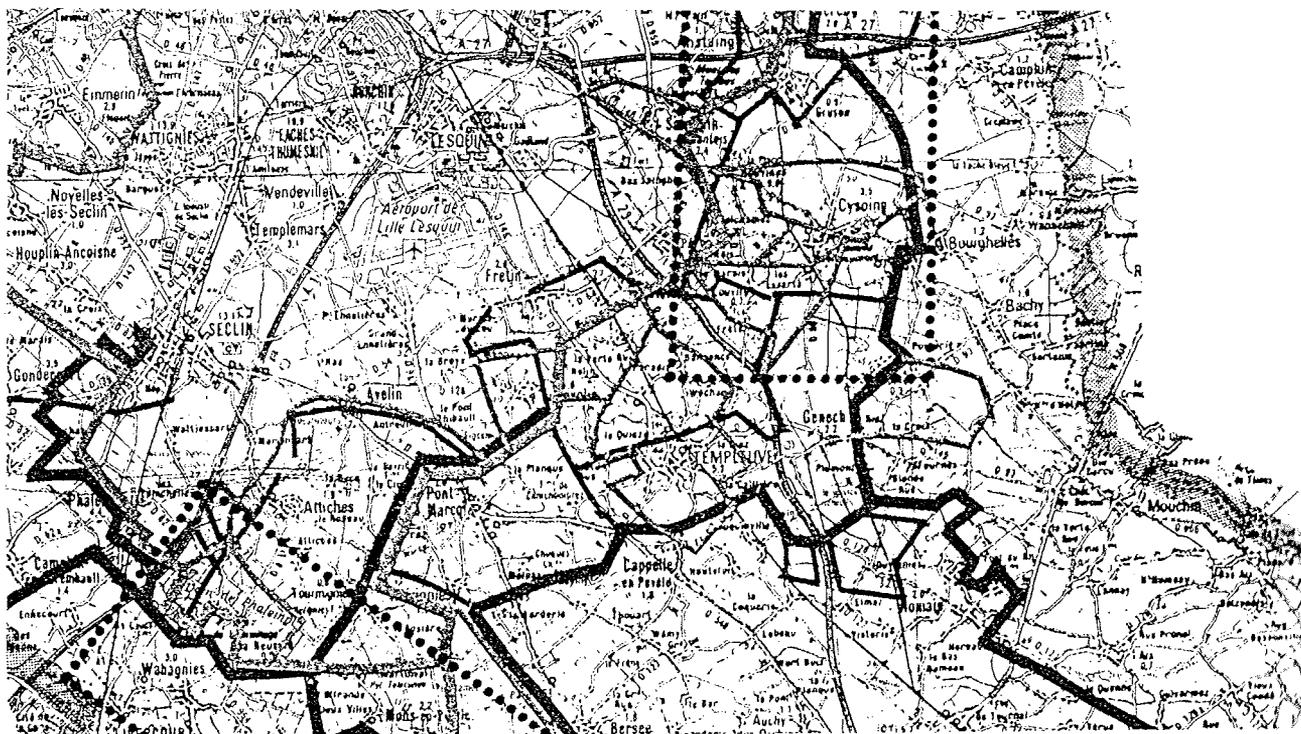
La zone agricole située au nord de la place de la mairie constitue une réserve foncière propice au développement de la commune et au renforcement du centre, mais celui-ci peut aussi s'épaissir par le sud, non pas évidemment par l'implantation de nouvelles constructions mais par la création d'un espace de détente et de promenade.



ECHELLE : 1/25000

Ce parti se justifie par :

- la qualité paysagère du site des Bas Prés,
- l'enjeu départemental ou même régional du projet,
- la possibilité de créer une liaison par la voie S.N.C.F. dans le cas où la ligne serait désaffectée,
- le renforcement des liens entre le L.E.P. ou le haras de Montois et le centre,
- la liaison avec le bois de Genech même si ce bois a été récemment revendu en grande partie à un acquéreur privé.
- la réalisation de boucles de promenades à l'intérieur de la commune en relation avec les circuits départementaux de randonnées pédestres, équestres et cyclistes,



Circuits pédestres 
Circuits équestres 

Une étude de faisabilité permettra à la Municipalité d'apprécier l'intérêt d'un projet ambitieux sur ce site et de préparer sa mise en œuvre.

LA DYNAMIQUE LOCALE

L' étude portant sur l'amélioration du cadre de vie ne peut pas avoir pour seule conséquence la réalisation de travaux d'aménagement, elle doit aussi constituer un moteur puissant de la dynamique locale.

Pour cela un certain nombre de démarches peuvent être entreprises, dont certaines sont évoquées ci-dessous :

- animations dans les écoles par "l'Ecole des Passemurailles" du C.A.U.E. sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ; réflexions menées avec les enfants sur l'aménagement des abords du groupe scolaire et des espaces de récréation,
- sensibilisation des lycéens du lycée agricole et du L.E.P. aux projets d'embellissement et éventuellement, participation pour les uns aux plantations, pour les autres à la réalisation du mobilier urbain,
- présentation et exposition publiques des projets à la population avant leur acceptation définitive par le Conseil Municipal.